

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RIGNAC

NOMBRE DE MEMBRES	SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2026
Afférents au Conseil Municipal : 19	Le vingt-neuf septembre deux mille vingt-six à vingt heures trente , le Conseil municipal s'est réuni à la mairie de Rignac sous la présidence de Jean-Marc CALVET.
En exercice : 19	
Qui ont pris part à la délibération : 18	
Date de la Convocation : 23 septembre 2026	

Présents : CALVET Jean-Marc, MIRABEL Isabelle, ISSALY Jean-Pierre, GLADIN Nathalie, PRADELS Michel, MARTY Maurice, CAYLA Alain, DELTORT Marie-Anne, ESPEILHAC Marie-Laure, FILHOL Anthony, GARIBAL Christine, MAZENQ Mélanie, PEGUES Florence, CAYRE Jérôme.

Absents excusés ayant donné procuration : CAPMARTIN Marion (procuration à MAZENQ Mélanie), CASAGRANDA Stéphane (procuration à Jean-Marc CALVET), LACOMBE Jean-Pierre (procuration à ISSALY Jean-Pierre), RUAT Gaëtan (procuration à MIRABEL Isabelle)

Secrétaire de séance : FILHOL Justine

Délibération n° 2026-75 : Commande publique Projet de gradins rétractables à la salle des fêtes

Exposé :

M. le Maire rappelle au conseil municipal que le projet d'installer des gradins rétractables à la salle des fêtes a été débattu en séance du 18 août 2026. Cette solution permettra d'optimiser les usages de la salle des fêtes André Jarlan. La nouvelle infrastructure sera composée de tribunes rétractables motorisées pour un nombre d'environ 300 places et qui se déploieront totalement ou partiellement. Il est proposé au conseil de lancer la consultation des entreprises

Décision :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve le projet d'installation de gradins rétractables à la salle des fêtes.
- Autorise le lancement de la consultation.

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré à RIGNAC, les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme.

Acte certifié exécutoire par dépôt en préfecture :

- dépôt en Préfecture le : 6 octobre 2026
- publication ou notification du : 6 octobre 2026

Le Maire,
Jean-Marc CALVET
ACTE DEMATERIALISE